

**Conseil économique et social**Distr.: Générale  
3 mars 2005Français  
Original: Anglais

---

**Commission pour la prévention du crime  
et la justice pénale**  
Quatorzième session  
Vienne, 23-27 mai 2005  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Travaux de l'Office des Nations Unies contre  
la drogue et le crime**

**Activités des instituts qui composent le réseau du  
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime  
et la justice pénale**

**Rapport du Secrétaire général**

Additif

**II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations  
Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)**

**Rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de  
recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice**

1. Le Rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice est présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément aux statuts de l'Institut, qui figurent à l'annexe de la résolution 1989/56 du Conseil économique et social en date du 24 mai 1989. Selon l'article IV, paragraphe 3, alinéa e), de ces statuts, le Conseil de direction rend compte, périodiquement, au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (aujourd'hui remplacé par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale).

2. Le Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a jugé favorablement les activités menées à bien

---

\* E/CN.15/2005/1.



et poursuivies par l'Institut en 2004, et il a approuvé le programme de travail et le projet de budget de l'Institut pour 2005. Il a pris note avec satisfaction des prévisions établies tant selon une hypothèse haute que selon une hypothèse basse et a trouvé satisfaisante l'explication fournie par le Directeur selon laquelle l'hypothèse haute tenait compte des contributions annoncées de manière non officielle en plus des fonds reçus et des contributions annoncées officiellement. Il a approuvé l'ouverture au budget de 2005 d'un crédit à hauteur de 10 209 480 dollars à imputer sur le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (compte subsidiaire de l' UNICRI) et à répartir comme suit:

	<i>Dollars</i>
Analyses et opérations	6 639 880
Gestion et administration	874 300
Dépenses de personnel	2 471 300
Engagements de 2002-2003 reportés	171 500
Remboursements des dépenses d'appui aux programmes à l'ONUV	52 500
<b>Total</b>	<b>10 209 480</b>

3. Le Conseil a autorisé le Directeur de l'Institut à virer des crédits d'une ligne budgétaire à une autre à concurrence de 5 % du montant du crédit ouvert à la ligne destinataire et a noté que l'exécution du budget et des programmes supplémentaires était subordonnée à la disponibilité de fonds.

#### **Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice en 2004**

4. L'année 2004 a été pour l'Institut une année de transition sur les plans de la gestion, de l'organisation administrative et du programme.

5. Un nouveau directeur et un nouveau directeur adjoint ont pris leurs fonctions au mois d'août. Avant ces nominations, un fonctionnaire désigné par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne après le départ de l'ancien Directeur avait été chargé de l'Institut de janvier à juillet 2004.

6. Une vérification externe des comptes réalisée en février 2004 avait donné lieu à une lettre d'observations en mars, et le rapport final de la Division de vérification interne des comptes du Bureau des services de contrôle interne avait été reçu en mai, après qu'une série d'activités de gestion eurent été entreprises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport d'une vérification effectuée en 2003.

7. En 2003, après la fusion des neuf centres d'information européens en un seul centre régional d'information des Nations Unies implanté à Bruxelles, les services compétents du Secrétariat et de l'Institut ont accédé à une requête du Ministère italien des affaires étrangères visant à ce que l'Institut fournisse un appui au chargé

d'information pour l'Italie du Centre régional d'information et contribue au travail de sensibilisation du public que le Centre mène dans le pays. À la suite d'un échange de notes avec le Ministère, l'Institut a transféré son bureau de Rome dans les anciens locaux du Centre d'information des Nations Unies, d'où il s'acquitte également de ces nouvelles tâches. Les dépenses relatives au déménagement et aux nouvelles activités sont intégralement couvertes par des contributions volontaires supplémentaires versées par le Ministère.

8. S'agissant des activités opérationnelles, l'Institut a exécuté le programme de travail approuvé par le Conseil de direction et a élaboré des propositions de projet, en tenant compte des demandes des pays bénéficiaires et des donateurs.

9. La nécessité de coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) à Vienne a été prise en considération, et certaines activités ont été menées à bien, d'autres prévues, en coopération avec l'Office.

10. Les principaux domaines d'activité de l'Institut correspondent aux priorités établies par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En 2004, les thèmes centraux sont restés les mêmes que ces dernières années, à savoir: réforme de la justice, traite des êtres humains, sécurité.

11. S'agissant de l'équilibre entre recherche, formation, activités sur le terrain et collecte et diffusion d'informations, qui sont les quatre "modes" d'intervention prévus par les statuts de l'Institut, des initiatives visant à renforcer les activités de recherche et de documentation ont été prises. À cette fin, il a été convenu avec l'ONUDD d'élaborer pour le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir à Bangkok, une publication commune sur les tendances mondiales en matière de criminalité et de justice pénale; de relancer l'Étude internationale sur les victimes de la criminalité; et de dynamiser le centre de documentation. Ces mesures significatives devraient porter leurs fruits en 2005. Il convient également de noter que les programmes et projets actuels concernant les questions de sécurité consistent en des activités de recherche et de collecte et de diffusion d'informations.

12. Pendant l'année 2004, les activités de formation et d'assistance technique ont été prédominantes, puisqu'elles ont constitué la principale composante des grands projets portant sur la réforme de la justice et la prévention de la traite des êtres humains.

13. En ce sens, le programme de travail de l'Institut faisait une place particulière aux projets exécutés en Afrique, ce qui reflétait non seulement les priorités des donateurs, mais également la détermination de l'Institut à concentrer ses projets, notamment ceux d'assistance technique, sur les régions et les pays qui, pour diverses raisons (parmi lesquelles le manque relatif d'interventions de la part d'autres organismes susceptibles d'apporter leur aide), ont le plus besoin de soutien dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale.

14. L'Institut est financé en totalité par les contributions volontaires versées au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, sur le compte subsidiaire de l'UNICRI.

15. En 2004, d'intenses efforts ont été déployés pour conserver et renforcer le soutien financier apporté à l'Institut par les donateurs habituels, en particulier

l'Italie, pays hôte. On s'est attaché à diversifier les sources de financement en recherchant de nouvelles qui soient importantes.

16. La participation active des représentants de l'Institut aux sessions annuelles de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi qu'à d'autres réunions d'organismes des Nations Unies et autres, ont permis de communiquer efficacement. Son nouveau bureau à Rome et les nouvelles tâches, mentionnées plus haut, qui lui ont été confiées pourraient aider l'Institut à se donner une bonne image de marque et à mobiliser des fonds.

17. Les activités menées pendant l'année écoulée étaient regroupées en trois grandes catégories thématiques: réforme de la justice, traite des êtres humains et sécurité. Les activités relatives à d'autres questions étaient regroupées sous une quatrième catégorie. Cette classification ne doit toutefois pas être interprétée comme ayant un caractère normatif; elle reflète simplement les thèmes actuellement privilégiés dans le programme de travail et est par conséquent susceptible de modifications.

18. Les activités de réforme de la justice font appel à la longue expérience de l'Institut en matière de justice pénale et de justice pour mineurs, qui sont pour lui d'importants domaines d'action depuis sa création, dans les années 1960. Sont classés sous cette catégorie, à l'heure actuelle, des projets concernant la justice pour mineurs et la protection des droits de l'enfant, ainsi que des projets relatifs à la formation des juges et des procureurs.

19. Les plus vastes opérations ont été menées en Afrique. Au printemps 2004, l'Institut a achevé ses opérations de diffusion de documentation relative à la législation pénale et d'autre documentation juridique en République démocratique du Congo. Les activités de remise en état du système de justice pour mineurs en Angola, commencées en 2001, se sont poursuivies tout au long de l'année. L'un des résultats les plus notables de ce projet a été la coopération étroite établie entre tous les acteurs institutionnels, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales où étaient implantés les centres de prévention et de réadaptation pour mineurs. Les travaux du tribunal pour mineurs de Luanda, qui a traité 656 affaires dès sa première année d'existence, témoignent du succès des activités de renforcement des institutions. Faisant suite à une demande du Ministère angolais de la justice, l'Institut a élaboré et présenté au pays donateur un projet de suivi mettant l'accent en particulier sur les questions concernant les femmes et les questions pénitentiaires. Un accord officiel pour la mise en œuvre d'un programme similaire au Mozambique a été signé avec l'Italie et ce dernier pays.

20. Plusieurs projets de formation des procureurs et des juges ont été finalisés dans différentes régions et présentés aux donateurs. Des annonces de contributions ont été faites pour des activités prévues en Albanie et dans les pays andins. L'Institut considère la formation comme indispensable pour faire prévaloir un système de justice pénale équitable, capable de traiter efficacement les infractions graves (en particulier celles relevant de la criminalité organisée, notamment le trafic et la corruption) à chaque étape de l'enquête et des poursuites. Il est porté une attention particulière au renforcement et à l'amélioration de l'efficacité de l'entraide judiciaire et de la collaboration policière aux niveaux multilatéral et bilatéral.

21. La catégorie thématique relative à la sécurité comprend deux projets sur la sécurité lors de grandes manifestations et un projet relatif au trafic et à l'utilisation

illicite de substances chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Dans ce domaine, l'Institut vise essentiellement à faciliter l'échange d'informations entre organismes nationaux responsables de la sécurité et à mettre en évidence les pratiques optimales. Il s'y emploie en organisant des réunions d'experts et en constituant des bases de données spécialisées auxquelles tout un réseau d'experts internationaux a accès. Au cours de l'année 2004, deux réunions d'experts portant sur les grandes manifestations ont été organisées en Norvège et en Espagne.

22. L'Institut a finalisé un projet financé par la Commission européenne et destiné à assurer la coordination et la coopération entre programmes de recherche nationaux et européens relatifs aux activités de sécurité lors de grandes manifestations. Des institutions nationales (ministères de l'intérieur principalement) de 10 pays de l'Union européenne et l'Office européen de police y participent, tandis que l'Institut est chargé de la coordination et du secrétariat. La réunion inaugurale s'est tenue au siège de l'Institut en décembre 2004.

23. Des activités analogues, à savoir la tenue en Roumanie d'une réunion préparatoire et la constitution d'une base de données, ont été menées en vue d'un projet relatif au trafic de substances chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires en Eurasie qui devrait ainsi être pleinement mis en œuvre en 2005.

24. La catégorie thématique relative à la traite des êtres humains a été créée en réponse à de nombreuses demandes des pays bénéficiaires comme des pays donateurs, qui semblent être particulièrement sensibles à ce phénomène des plus tragiques. Cette catégorie comprend six projets et l'accent y est mis sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle.

25. Dans ce domaine, quatre projets ont été menés à bien en 2004. Le premier, qui consistait en une étude sur la traite des femmes en République tchèque et en Pologne, a été exécuté dans le cadre du Programme mondial contre la traite des êtres humains élaboré par l'ONUDC en collaboration avec l'Institut et lancé en mars 1999. Le deuxième était une étude similaire, portant sur la traite des femmes entre la Roumanie et l'Allemagne.

26. Le troisième projet avait pour but de lutter contre l'augmentation de la traite des êtres humains qui, généralement, a lieu dans des régions d'opérations de soutien à la paix et est imputable à un manque de formation du personnel des services de police et de justice, qui n'ont souvent ni les connaissances ni les compétences voulues. Le projet pilote a donné lieu à l'élaboration d'un module de formation spécialisé et d'un manuel détaillé qui ont été évalués lors d'une formation pilote à l'intention du personnel international des opérations de soutien à la paix en Europe du Sud-Est.

27. Le quatrième projet, relatif à la traite des femmes et des filles nigérianes, a été mené à bien en avril 2004. Conçu selon une approche intégrée, il a favorisé la coopération entre les services de répression et de justice pénale italiens et nigériens. Le but était de renforcer l'action des organismes publics, de faire de la prévention et d'apporter un soutien aux victimes en faisant intervenir des organisations non gouvernementales dans les deux pays. Les réalisations principales du projet ont été la conclusion d'un mémorandum d'accord pour l'échange d'informations judiciaires sur les groupes criminels organisés impliqués dans la traite des personnes, qui a été signé par le procureur national antimafia de l'Italie et le Ministre de la justice du Nigéria; la création, à Abuja, d'un centre national de surveillance de la traite des

êtres humains; et des campagnes d'information et l'apport d'un soutien à plus de 1 000 victimes de la traite en Italie et au Nigéria. Un projet de suivi est actuellement en cours de négociation avec le pays donateur (voir à ce sujet le programme de travail pour 2005).

28. Enfin, l'Institut, en collaboration avec ECPAT International, a lancé un programme visant à renforcer la coopération et l'échange d'informations à l'échelle internationale en vue de prévenir la traite des enfants aux fins d'exploitation sexuelle par la collecte et l'analyse de données aux niveaux local et international et la mise en place d'activités modulaires de coopération technique dans trois pays pilotes (le Costa Rica, la Thaïlande et l'Ukraine). Les activités menées en 2004 étaient axées sur la collecte et l'analyse de données secondaires et sur les activités de terrain devant démarrer en janvier 2005 (voir à ce sujet le programme de travail pour 2005).

29. La dernière catégorie thématique regroupe diverses activités. Dans la plupart des cas, l'Institut essaie d'entretenir ou de réorganiser son action face aux questions prioritaires grâce à des projets à petite échelle, malgré le manque de ressources financières. Certains projets sont menés sur plusieurs années, comme celui concernant la gestion d'un centre d'échange d'informations sur l'abus de drogues illicites créé en 1991. D'autres, comme la création d'un site Web sur la liberté surveillée, tirent parti des connaissances acquises grâce aux activités déjà menées dans le même domaine: travaux relatifs à la corruption et collaboration avec l'ONUSD pour l'organisation des réunions d'experts chargés d'élaborer un guide législatif sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, par exemple.

30. Enfin, pour sa deuxième édition, le cours d'études supérieures en criminologie et politique internationale en matière de criminalité a vu le nombre de ses étudiants augmenter, ce qui confirme l'intérêt des jeunes diplômés pour les aspects internationaux de la justice pénale.

#### **Programme de travail pour 2005**

31. Les priorités opérationnelles figurant dans le document présenté par le Directeur de l'Institut au Conseil de direction (BT/2004/2) tracent les grandes lignes des activités de l'Institut à moyen terme. Le présent programme, pour 2005, marque une transition vers un ensemble d'actions plus efficace et mieux équilibré.

32. Les activités prévues pour 2005 reflètent aussi bien les priorités établies par les organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies que les demandes spécifiques formulées par les donateurs et les pays bénéficiaires.

33. Le programme pour 2005 s'inscrit dans la continuité de celui de 2004. Tout d'abord, plusieurs projets de 2004 doivent être menés à terme au cours des années à venir tandis que d'autres activités ont, par leur nature même, vocation à se poursuivre (par exemple, le centre de documentation). Ensuite, certains des nouveaux projets viennent compléter des activités antérieures (deuxième phase des projets en Angola et au Nigéria, préparation de la quatrième année du cours d'études supérieures en criminologie, etc.). Enfin, certains types d'intervention menés dans le cadre de projets précédents sont reproduits dans d'autres pays (par exemple, le projet de remise en état du système de justice pour mineurs en Angola doit être reproduit au Mozambique), tandis que dans d'autres programmes d'assistance

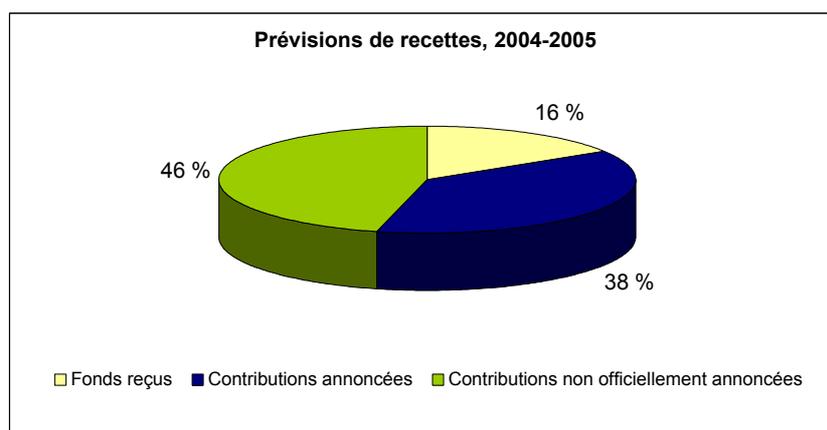
technique aux systèmes de justice nationaux, la formation des procureurs et des juges (Albanie, Éthiopie et pays andins) reste pratiquement le seul mode d'intervention.

34. Ce qui précède ne saurait être interprété comme une volonté de spécialisation, ni comme une adhésion stricte à une politique de niche. Le programme de travail répond à des demandes spécifiques formulées par les donateurs et les bénéficiaires et reflète la volonté de l'Institut de mettre à profit les résultats obtenus par le passé.

35. L'Institut souhaite donner vie à des idées de projet portant sur une vaste gamme de questions relatives à la criminalité et à la justice pénale et adopter différents modes d'intervention pour ses activités sur le terrain. C'est pourquoi il suit une démarche plus active pour la recherche, le choix et le recrutement des consultants et des chercheurs principaux qui viennent renforcer les capacités de l'Institut à élaborer et exécuter des programmes dans de nouveaux domaines d'activité nécessitant des compétences et des connaissances spécialisées. Le projet de décision proposé par le Directeur de l'Institut dans le document qu'il a présenté au Conseil de direction (BT/2004/5) en vue de l'adoption de critères et de procédures de nomination des chercheurs principaux participe de cette démarche.

36. Le programme de travail pour 2005 est basé sur des prévisions de recettes qui tiennent compte des fonds reçus, des contributions annoncées officiellement et des contributions annoncées de manière non officielle. Le rapport entre ces trois catégories de recettes pour l'exercice biennal 2004-2005 est illustré à la figure I.

Figure I

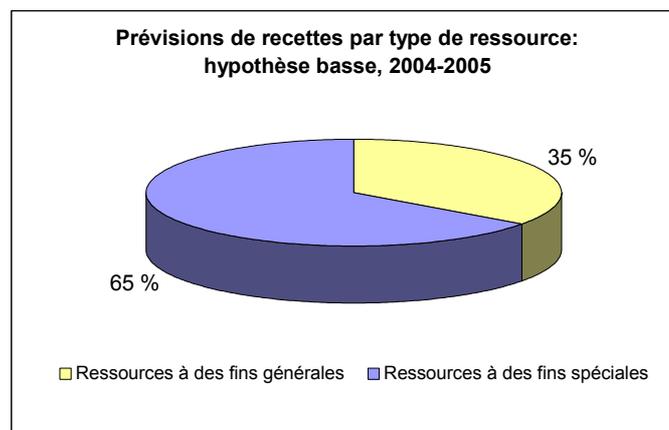


37. Le montant des crédits ouverts pour mener à bien le programme de travail est indiqué dans le tableau ci-dessous. Selon les contributions qui seront versées, deux hypothèses sont envisagées. Dans la colonne intitulée "hypothèse basse" figurent les prévisions de dépenses afférentes aux activités qui pourront être financées au moyen des contributions déjà reçues ou officiellement annoncées; dans la colonne intitulée "hypothèse haute" figurent des prévisions de dépenses qui tiennent compte en outre des activités qui ne pourront être entreprises que si les contributions annoncées de manière non officielle sont versées.

<b>Prévisions de dépenses pour 2005</b>		
<i>Dépenses</i>	<i>Hypothèse basse</i>	<i>Hypothèse haute</i>
	<i>Dollars</i>	
Fonctionnement: Analyses et opérations	3 025 241	6 639 880
Fonctionnement: Gestion et administration	632 100	874 300
Personnel	2 157 300	2 471 300
<b>Total</b>	<b>5 814 641</b>	<b>9 985 480</b>

38. Le financement de l'Institut reste caractérisé par la forte prévalence des ressources à des fins spéciales par rapport aux ressources à des fins générales. La figure II montre la répartition des deux types de ressources dans l'hypothèse basse. Dans les projections les plus optimistes (hypothèse haute), la part des ressources à des fins spéciales pourrait être encore plus importante.

Figure II



39. La première phase du projet relatif à la justice pour mineurs en Angola, rangé dans la catégorie relative à la réforme de la justice, devrait s'achever en juin 2005. À ce moment-là, le département de la justice pour mineurs devrait être pleinement opérationnel et le Ministère angolais de la justice devrait avoir repris à sa charge les dépenses de fonctionnement du système de justice pour mineurs afin d'en garantir la viabilité au-delà du terme du programme. À l'issue de cette phase aura lieu une évaluation finale. Sous réserve que des fonds soient disponibles, il n'y aura pas d'interruption et la deuxième phase permettra d'achever la mise en place du système

de justice pour mineurs à Luanda et d'éviter la détention de mineurs dans des établissements pour adultes. Ce programme tient également compte des questions concernant les femmes et prévoit pour les filles des services adaptés. Enfin, une vaste campagne de communication doit être conçue et mise en œuvre.

40. Un deuxième programme relatif à la justice pour mineurs va démarrer au Mozambique. Ce programme sur deux ans a pour but de promouvoir les droits des mineurs en conflit avec la loi, de renforcer les capacités des institutions et des organisations locales concernées et de développer la justice pour mineurs dans la province de Maputo. Il inclura également des activités au niveau national. Conformément à l'expérience angolaise, il combinera mise en place d'institutions et activités sociales.

41. En 2005, l'Institut dispensera des formations sur les infractions graves à l'intention des procureurs et des juges en Albanie et dans quatre pays andins. Le projet albanais a été conçu comme une intervention pilote d'élaboration de modules de formation pour le programme standard de l'École supérieure de la magistrature de Tirana. Le projet destiné à la Bolivie, à la Colombie, à l'Équateur et au Pérou est quant à lui axé sur la prévention et la répression de la corruption, particulièrement en ce qui concerne ses liens avec le trafic de drogues et la traite des êtres humains. Le projet a en outre pour objectif d'améliorer dans cette sous-région la coopération judiciaire.

42. Un projet visant à renforcer le système de formation des magistrats en Éthiopie par l'offre, au centre national de formation judiciaire, d'une large gamme d'options pédagogiques est en cours de négociation avec le pays donateur et pourrait démarrer à la fin de l'année 2005.

43. Les projets de la catégorie thématique relative à la sécurité se poursuivront, sous réserve de la confirmation des annonces non officielles de contributions. L'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations organisera deux réunions d'experts, qui se tiendront respectivement à Beijing et au siège de l'Institut, et il continuera de recueillir et d'analyser des données.

44. En sa qualité de secrétariat du projet intitulé "Coordination des programmes de recherche nationaux sur la sécurité lors de grandes manifestations en Europe", l'Institut élaborera un site Web, auquel seuls les participants au projet auront accès, pour l'échange de documents et de données pertinents, et il organisera deux réunions du comité directeur du réseau ainsi qu'une réunion plus générale regroupant tous les participants au projet.

45. Les activités relatives à la prévention du trafic de substances chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires comprennent l'organisation de deux réunions d'experts et l'élaboration de deux rapports techniques sur les stratégies nationales en place dans le Caucase, en Asie centrale et en Europe orientale.

46. Les activités relatives à la traite des êtres humains consistent à poursuivre le programme d'action contre la traite des enfants aux fins d'exploitation sexuelle. En 2005, outre la poursuite des recherches menées au siège de l'Institut, des activités de terrain seront mises en œuvre au Costa Rica, en Thaïlande et en Ukraine. Ces activités comprendront notamment la formation de policiers, de procureurs et de

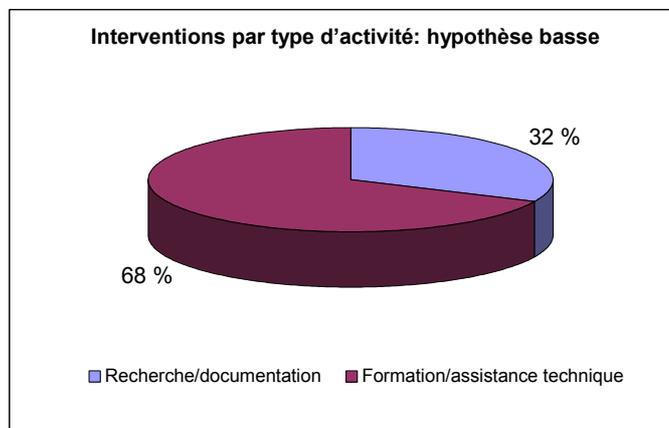
juges, des campagnes de sensibilisation et d'information, la collecte de données primaires sur la traite des enfants et l'élaboration d'une base de données.

47. Le suivi du programme relatif à la traite des femmes et des adolescentes au Nigéria, actuellement en cours de négociation avec le pays donateur, devrait démarrer en 2005. Les activités principales seront l'adaptation aux contraintes nigérianes de la base de données spécialisée élaborée par le bureau du procureur national antimafia italien et le soutien, dans les domaines de la prévention de la traite et de l'assistance aux victimes, au groupement d'organisations non gouvernementales dans l'État d'Edo.

48. En 2005, l'Institut mènera une série d'activités comprenant la poursuite de la gestion du centre d'échange d'informations sur l'abus de drogues illicites, l'administration du site Web international sur la liberté surveillée et l'organisation de la deuxième réunion d'experts pour l'élaboration du guide législatif sur la Convention des Nations Unies contre la corruption. C'est également en 2005 que se déroulera la troisième édition du cours d'études supérieures sur les aspects internationaux de la criminologie et de la justice pénale et qu'auront lieu les préparatifs en vue de la quatrième édition. Enfin, on espère que l'Étude internationale sur les victimes de la criminalité sera relancée et que son secrétariat sera confié à l'Institut.

49. Il ressort de l'analyse des activités citées précédemment qu'en 2005, les formations et l'assistance technique représenteront près de 70 % de l'ensemble de l'activité. Les données de la figure III prennent en compte toutes les composantes recherche ou documentation des projets de formation ou d'assistance technique, et vice versa.

Figure III



50. Les figures IV et V illustrent l'importance prépondérante des ressources consacrées aux projets menés en Afrique, importance qui pourrait même être plus grande si l'hypothèse haute devait se concrétiser. Les projets relatifs à la réforme de la justice représentent la majeure partie des interventions de l'Institut; dans

l'hypothèse haute, les activités relatives à la traite des êtres humains augmentent considérablement, pour représenter plus du tiers du volume des activités.

Figure IV

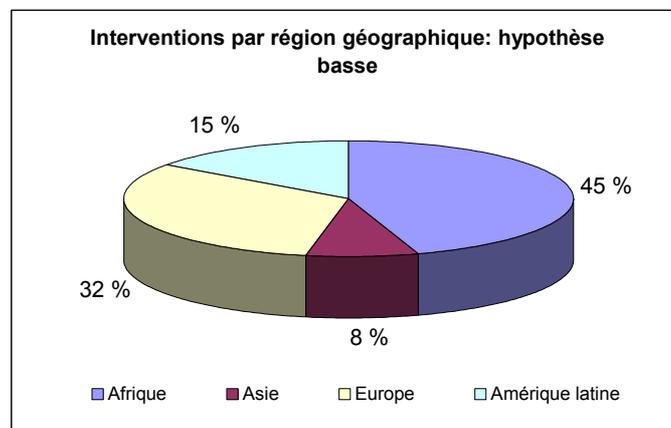


Figure V

